



Publié le 03/12/2024

INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 4^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : B

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme AUGRAIN Sylvie	CCAS DE CERISY-LA-SALLE	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Non	
Mme LEMALE Mathilde	CCAS DE CERISY-LA-SALLE	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Non	



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 4^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme REMILLY Nathalie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 11/10/2024
Mme ZARB Carole	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 15/12/2024
Mme PERROTTE Sylvie	VILLE DE LA HAYE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme ARONDEL Sophie	VILLE DE LA HAYE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme PETIT-ETIENNE Lucie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	
Mme MARIE Aline	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Non	
Mme CUESTA Sylvie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	Oui	Conditions remplies à compter du 20/06/2024

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HINFRAY Aurélie	VILLE DE LA HAYE	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme ANDRE Stéphanie	CCAS DE MONTEBOURG	agent social principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2024
Mme FRANCOIS Sonia	CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	
Mme PRODAUL Susan	CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. AVOINE Jimmy	CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme PREVEL Noémie	VILLE DE LA HAYE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme L'HERMITTE Valérie	VILLE DE LA HAYE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
Mme LEMPERIERE Christelle	VILLE DE LA HAYE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
Mme LE RIDEE Sophie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme GOGUET Sylvie	COMMUNE DE GER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. FAVRIE Jérôme	COMMUNE DE GER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LEGENDRE Virginie	COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme ANDERSSON Brunhilda	COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 02/09/2024 Agent intercommunal : GONNEVILLE-LE THEIL (20h55min/35h) et COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN (10h10min/35h)
Mme LETROUIT Véronique	VILLE DE BREHAL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 18/07/2024
Mme RABEC Nadège	VILLE DE BREHAL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme DELANOE Nathalie	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 18/07/2024
Mme BOULET Claire	VILLE DE GRANDPARIGNY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme ARTU Christelle	VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme DANSIN-CERVANTES Christine	VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. MISERAY Jean-Claude	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	agent de maîtrise principal	1	Non	
Mme LANGLOIS Véronique	VILLE DE PORT-BAIL-SUR-MER	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 10/11/2024

CCAS DE CERISY-LA-SALLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de aide-soignant territorial de classe supérieure**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 14/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AUGRAIN Sylvie	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	1	
Mme LEMALE Mathilde	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CERISY-LA-SALLE

Le 18/11/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Patrick OUTREQUIN

Le Président

EHPA La Pomme d'Or

9, rue des Juifs

50219 CERISY LA SALLE

Tél. : 09 79 26 74 87

ehpalapommedor@orange.fr

SIRET 265 001 594 00026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme REMILLY Nathalie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme ZARB Carole	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 15/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS

Le 04/11/2024



Jean-Claude COLOMBEL
Le Président



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNÉE 2024

**Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de
1^{ère} classe**

4/4.1

Le Maire de la Commune de LA HAYE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU la délibération DEL20220705_064 en date du 5 juillet 2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

VU l'arrêté n°2022-013 en date du 19 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2025,

VU l'arrêté n°2022-257 en date du 11 juillet 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PERROTTE Sylvie	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Haye,
Le Maire,
Alain LECLÈRE



Signé par : Alain LECLÈRE
Date : 22/11/2024
Qualité : Maire

Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNÉE 2024

**Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de
2^{ème} classe**

4/4.1

Le Maire de la Commune de LA HAYE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU la délibération DEL20220705_064 en date du 5 juillet 2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

VU l'arrêté n°2022-013 en date du 19 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2025,

VU l'arrêté n°2022-257 en date du 11 juillet 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ARONDEL Sophie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Total : 1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Haye,
Le Maire,
Alain LECLÈRE



Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATIF

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 12/07/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,
Vu, l'arrêté en date du 12/02/2024 relatif au tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2024 du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté en date du 12/02/2024 susvisé est modifié comme suit :
Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PETIT-ETIENNE Lucie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MARIE Aline	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme CUESTA Sylvie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	après examen professionnel	3	Conditions remplies à compter du 20/06/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE
Le 25/10/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Henri LEMOIGNE
Le Président

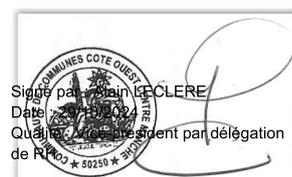




TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNÉE 2024

**Cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal
de 1^{ère} classe**

4/4.1

Le Maire de la Commune de LA HAYE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU la délibération DEL20220705_064 en date du 5 juillet 2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

VU l'arrêté n°2022-013 en date du 19 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2025,

VU l'arrêté n°2022-257 en date du 11 juillet 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HINFRAY Aurélie	adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Haye,
Le Maire,
Alain LECLÈRE

Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.





CCAS DE MONTEBOURG
RESIDENCE AUTONOMIE DOCTEUR ELIARD

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération N° 2018/05 en date du 10/04/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté N° 2024/020 en date du 27/09/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ANDRE Stéphanie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTEBOURG

Le 16/10/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Président,
Jean-Pierre MAUQUEST.




CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 08/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FRANCOIS Sonia	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE
Le 18/10/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaël VINCEDEAU
P/O Le Président



Signé par : Gaël VINCEDEAU

Date : 18/10/2024

Qualité : Directeur

CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 08/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PRODAUL Susan	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. AVOINE Jimmy	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 1

Total : 6**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE**Le 18/10/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Gaël VINCENDEAUS

P/O Le Président

Residence L'ESPERANCE
 CCAS de Saint-Pierre-Eglise
 14100 SAINT-PIERRE-EGLISE
 Date : 18/10/2024
 Qualité : Directeur



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNÉE 2024

Cadre d'emplois des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ÉCOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

4/4.1

Le Maire de la Commune de LA HAYE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU la délibération DEL20161017_01 en date du 17 octobre 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

VU l'arrêté n°2022-013 en date du 19 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2025,

VU l'arrêté n°2022-257 en date du 11 juillet 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PREVEL Noémie	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Haye,
Le Maire,
Alain LECLÈRE



Signé par : Alain LECLÈRE
Date : 27/11/2024
Qualité : Maire - RH

Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNÉE 2024

**Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal
de 1^{ère} classe**

4/4.1

Le Maire de la Commune de LA HAYE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU la délibération DEL20220705_064 en date du 5 juillet 2022 fixant les quotas d'avancement de grade,

VU l'arrêté n°2022-013 en date du 19 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2025,

VU l'arrêté n°2022-257 en date du 11 juillet 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme L'HERMITTE Valérie	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2024
Mme HIRARD Christelle	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/12/2024

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total : 2	Total : 2

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Haye,
Le Maire,
Alain LECLÈRE



Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 24/09/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau
Mme LE RIDEE Sophie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS
Le 04/11/2024



Jean-Claude COLOMBEL
Le Président

COMMUNE DE GER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/09/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOGUET Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. FAVRIE Jérôme	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GER**Le 18/10/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michel PRIEUR

Le Maire



COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 18/01/2018 n°2018-01/03 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEGENDRE Virginie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme ANDERSSON Brunhilda	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par - ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/09/2024 Agent intercommunal : GONNEVILLE-LE THEIL (20h55min/35h) et COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN (10h10min/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à GONNEVILLE-LE THEIL****Le 17/10/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour Le Maire empêché

L'Adjoint délégué :

F. QUENAULT

VILLE DE BREHAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 mai 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LETROUIT Véronique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	
Mme RABEC Nadège	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 2

Total : 5**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

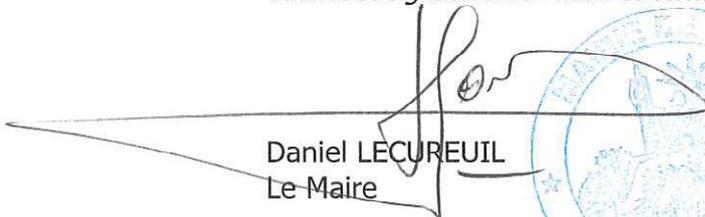
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

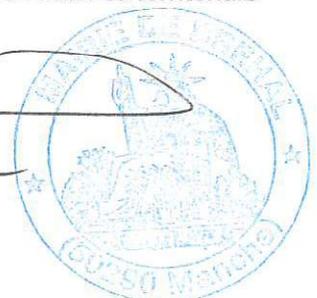
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREHAL**Le 20/11/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Daniel LECUREUIL
Le Maire



VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au **GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 5 juillet 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 27/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DELANOE Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 18/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

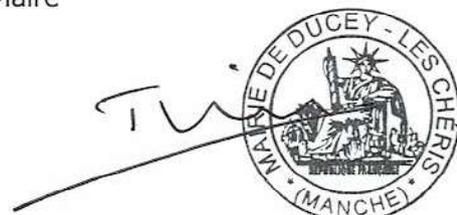
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS

Le 16/10/2024

Isabelle LABICHE

Le Maire



VILLE DE GRANDPARIGNY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27/10/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOULET Claire	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANDPARIGNY**Le 13/11/2024.***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Le Maire,

Patrice GARNIER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération N°126/2019 en date du 07/05/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ARTU Christelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
Mme DANSIN-CERVANTES Christine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PORT-BAIL-SUR-MER
Le 14/11/2024

Frédérique BOURY
Le Maire



VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 5 juillet 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 27/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MISERAY Jean-Claude	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS**Le 16/10/2024**

Isabelle LABICHE

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération N°126/2019 en date du 07/05/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LANGLOIS Véronique	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 10/11/2024

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes : 1		Nombre de femmes : 1	
Nombres d'hommes : 0		Nombres d'hommes : 0	
Total : 1		Total : 1	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PORT-BAIL-SUR-MER
Le 14/11/2024

Frédérique BOURY
Le Maire

